

PROJET PEDAGOGIQUE



ACCUEIL *PERISCOLAIRE* *NIFFER*

2018/2019

Sommaire

I. Présentation de l'organisateur

1. Historique	04
2. La SPL	05
3. Territoire d'intervention et contexte local	06
4. Publics visés	08
5. Comités d'usagers	09
6. PEDT et Projet éducatif	10

II. Présentation du site

1. Historique	13
2. Diagnostic	14
3. Contexte	14
4. Principales missions	15
5. Publics accueillis	15
6. Locaux	16

III. Objectifs **18**

1. Objectifs généraux
2. Objectifs intermédiaires
3. Objectifs opérationnels

IV. Encadrement **24**

V. Fonctionnement / déroulement de l'accueil

1. Place de l'enfant	28
2. Accueil des enfants en situation de handicap	29
3. Relation avec les familles	30
4. Santé / hygiène	31
5. Activités	31
6. Transport	33
7. Vie quotidienne	33
8. Rythme de la journée (temps d'accueil)	47

VI. Relation avec les partenaires 48

VII. Modalités d'évaluation 49

ANNEXES

- Annexe 1 : Grille tarifaire
- Annexe 2 : Programme
- Annexe 3 : Journée type
- Annexe 4 : Règlement de fonctionnement
- Annexe 5 : Projet de fonctionnement

I. Présentation de l'organisateur

1. Historique

Le territoire dispose d'une politique enfance et jeunesse depuis novembre 1994, avec la création d'un service jeunesse, géré par le SIVOM Rhin-Sud en partenariat avec la Fédération Départementale des MJC du Haut-Rhin.

Progressivement, des multi-accueils, un relais d'assistantes maternelles et des accueils de loisirs gérés par des associations locales se créent :

- Accueil de loisirs à Hombourg : août 1996, géré par la MJC/MPT de Hombourg
- Accueil de loisirs à Bantzenheim : septembre 1999 (ACL/MJC de Bantzenheim)
- Multi-accueil à Ottmarsheim : août 2000 (association « l'île aux enfants »)
- Relais d'assistantes Maternelles : août 2000 (association « l'île aux enfants »)
- Accueil de loisirs à Ottmarsheim : septembre 2001 (MJC de Ottmarsheim)
- Accueil de loisirs à Niffer : août 2007 (association « l'île aux enfants »)
- Multi-accueil à Petit-Landau : mars 2014 (association « l'île aux enfants »)

Ces activités enfance et jeunesse sont principalement subventionnées par le SIVOM Rhin-Sud, devenu Communauté de Communes Porte de France Rhin-Sud le 1^{er} janvier 2003.

Un contrat temps libre est signé en 1999 entre la CAF du Haut-Rhin et la collectivité territoriale, renforçant le développement de ces activités.

Afin de bénéficier à la fois de l'autonomie et de la souplesse nécessaire à la gestion et à l'organisation des divers champs de compétences (Petite Enfance et Animation), la Communauté de Communes Porte de France Rhin-Sud devait se doter d'un outil en capacité de mener un projet cohérent, tout en permettant aux élus d'assurer la gouvernance de ce dernier.

Plusieurs réunions ont permis d'évoquer le choix de créer une société publique locale (SPL), tant avec les représentants des structures associatives qu'avec leurs salarié(e)s.

Le principe de la création de la SPL Enfance et Animation a ainsi été décidé par délibération du conseil communautaire de la Communauté de Communes Porte de France Rhin-Sud le 09 juillet 2013, dans le but d'assurer la gestion et l'exploitation d'équipements périscolaires, de multi-accueils petite enfance, du relais parents-assistantes maternelles ainsi que de l'animation jeunesse territoriale. Les Communes de Bantzenheim, Chalampé, Hombourg, Niffer, Ottmarsheim et Petit-Landau sont les six actionnaires de cette SPL, avec la Communauté de Communes Porte de France Rhin-Sud comme actionnaire majoritaire.

Le 1er janvier 2017, l'intercommunalité fusionne avec Mulhouse Alsace Agglomération, ce dernier devenant de fait l'actionnaire majoritaire de la SPL Enfance et Animation.

2. La SPL

L'assemblée générale constitutive de la SPL Enfance et Animation a été réalisée le 29 novembre 2013, durant laquelle les actionnaires ont signé les statuts. Elle a été suivie par le premier conseil d'administration, durant lequel a été élu parmi ses membres :

- Un président : Monsieur Raymond Kastler
- Un directeur général : Monsieur Nicolas Terrasse

Les administrateurs ont en effet fait le choix de dissocier les fonctions de présidence et de direction au sein de la société.

Une SPL est une société de type société anonyme, mais dont le capital est détenu à 100% par des collectivités territoriales ou groupements de collectivités.

Les SPL sont des sociétés anonymes régies pour l'essentiel par le droit privé. Leurs salariés et leur comptabilité relèvent du droit privé. Elles ont un capital exclusivement public, détenu par au moins deux collectivités locales ou leurs groupements, et se voient attribuer leurs missions sans mise en concurrence. Les SPL ne peuvent intervenir que pour leurs actionnaires publics et sur leurs seuls territoires.

Elles complètent la gamme des Entreprises Publiques Locales et permettent aux collectivités locales de disposer d'un nouveau mode d'intervention capable de moderniser la gestion des services publics locaux.

La création et la gestion d'activités touristiques et culturelles entrent dans le périmètre défini par la loi. L'intérêt majeur de la SPL pour les élus est de permettre la coopération territoriale ainsi qu'une maîtrise publique complète, le contrôle sur cet outil devant être analogue à celui effectué sur un service de la collectivité laquelle reste maître de sa compétence en sa qualité d'autorité organisatrice.

Pour vérifier la mise en œuvre des orientations définies par le conseil d'administration et pour favoriser le contrôle de la SPL Enfance et Animation par les communes, un comité technique se réunit régulièrement en étant accompagné par des personnes dont les compétences techniques sont nécessaires à la compréhension des évolutions sociales et territoriales.

La SPL Enfance et Animation en quelques chiffres :

- Une société de plus de 75 salariés.
- Un regroupement de 4 accueils de loisirs, 2 multi-accueils, 1 relais parents-assistantes maternelles et 1 service jeunesse territoriale.
- Des locaux sur plusieurs sites dont la superficie totale est de plus de 3 600 m².

3. Territoire d'intervention et contexte local

La SPL Enfance et Animation intervient sur le territoire de ses actionnaires, et plus particulièrement sur les communes de Niffer, Petit-Landau, Hombourg, Ottmarsheim, Bantzenheim et Chalampé. Les équipements gérés par la SPL Enfance et Animation se situent donc sur ces communes, un territoire plutôt rural.

L'offre existante sur le secteur est rendue accessible aux familles, grâce notamment à la tarification modulée en fonction des revenus et du nombre d'enfants de la famille. La situation des deux multi-accueils facilite les déplacements pour les familles. Concernant les accueils périscolaires, plus aucun enfant n'est transporté sur le temps méridien : un accueil est assuré sur chaque commune.

Les enfants accueillis sont encadrés par des animateurs formés continuellement, en interne et/ou par des organismes de formation. Des formations qualifiantes et diplômantes.

Un grand nombre d'équipements et de services se trouvent sur le territoire, permettant aux équipements d'optimiser ses moyens :

- Sur Niffer : stade de football, terrain de tennis, club d'aviron, salle multi-activités.
- Sur Petit-Landau : stades de football, salle polyvalente.
- Sur Hombourg : complexe sportif comprenant un plateau sportif, une salle de musculation et un cours de tennis, golf.
- Sur Ottmarsheim : piscine intercommunale, stade de football, salle polyvalente, salle des fêtes.
- Sur Bantzenheim : salle polyvalente comprenant une salle omnisports, une salle de danse, dojo et salle de quilles, stade de football, cours de tennis, salle de musique, Chalampé, salle polyvalente, plateau sportif avec terrains de rugby et multi-sports.

Equipements culturels :

- MJC sur Niffer, Petit-Landau, Hombourg et Bantzenheim
- Bibliothèque sur Niffer et Petit-Landau
- Médiathèque sur Ottmarsheim, Bantzenheim et Chalampé
- Ludothèque sur Hombourg et Bantzenheim
- Musée de la Moto sur Bantzenheim

Vie économique locale

Plusieurs zones d'activités, commerciales et industrielles sont situées sur le territoire, dont la zone portuaire d'Ottmarsheim, la zone d'activités de Hombourg, etc... Une nouvelle zone d'activités est également en cours d'achèvement sur Bantzenheim.

Des usines sont par ailleurs implantées : d'activités industrielles principalement chimiques, telles que Rhodia, Butachimie, Euroglas, ...

4. Publics visés

La population globale sur Niffer, Petit-Landau, Hombourg, Ottmarsheim, Bantzenheim et Chalampé, au dernier recensement du 31/12/2013, se situe à 7 522 habitants (+ 2,27 % par rapport au dernier recensement du 31/12/2011), dont 465 enfants de 0 à 5 ans et 1 154 enfants de 6 à 17 ans soit 1 619 enfants de moins de 18 ans.

Par commune, la répartition en 2015 par tranche d'âge était la suivante :

	Bantzenheim	Chalampé	Hombourg	Niffer	Ottmarsheim	Petit-Landau
< 3 ans (2013-2015)	44	22	55	27	33	36
De 3 à 5 ans (2012-2010)	31	27	60	33	59	38
De 6 à 10 ans (2009-2005)	88	54	106	58	99	65
De 11 à 17 ans (2004-1998)	179	85	116	116	116	72

	Total
< 3 ans (2013-2015)	217
De 3 à 5 ans (2012-2010)	248
De 6 à 10 ans (2009-2005)	470
De 11 à 17 ans (2004-1998)	684

Les deux équipements petite enfance sont agréés pour un total de 55 enfants de moins de 3 ans répartis sur Ottmarsheim (35) et Petit-Landau (20). Le nombre de places disponibles paraît insuffisant aujourd’hui.

Les sites périscolaires peuvent accueillir un total de 291 enfants de 3 à 11 ans répartis sur quatre périscolaires, et six lieux sur les temps méridiens : 44 enfants sur Niffer, 120 sur Hombourg, 86 sur Ottmarsheim et 91 sur Bantzenheim. Le nombre de places disponibles est également insuffisant sur certains sites.

Le nombre d’enfants accueillis en accueil collectif de mineurs varie en fonction des sites et des périodes.

L’animation jeunesse territoriale propose des activités aux jeunes de 11 à 17 ans tout au long de l’année en soirée et/ou mercredi (activités de proximité), ainsi que durant les vacances scolaires.

5. Comités d’usagers

La SPL Enfance et Animation s’est dotée d’un outil essentiel : les comités d’usagers.

Les objectifs de ces comités sont de permettre

- d’exprimer les besoins des usagers,

- d'émettre des avis sur le fonctionnement et l'organisation
- et d'accompagner le responsable de la structure dans ses missions en direction des usagers.

Dans chaque structure a ainsi été mis en place un comité d'usagers qui se réunit chaque Trimestre. Il est élu pour une année scolaire.

Une réunion plénière réunissant l'ensemble des comités d'usagers est organisée chaque année.

6. PEDT et Projet éducatif

Essentiels et indispensables, le projet éducatif de territoire (PEDT) et le projet éducatif sont deux outils pédagogiques et d'informations destinés à tous les acteurs des différents temps afin d'offrir un accueil de qualité et sécurisé aux enfants et adolescents. Ces outils traduisent l'engagement de l'organisateur, ses priorités, ses principes éducatifs. Ils définissent le sens des actions à mener, et fixent les orientations et les moyens à mobiliser.

Projet éducatif de territoire

Le projet éducatif de territoire formalise une démarche permettant aux collectivités territoriales volontaires de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école, organisant ainsi, dans le respect des compétences de chacun, la complémentarité des temps éducatifs.

Les orientations prioritaires du PEDT se déclinent à travers les points suivants :

- ⇒ Développer le partenariat éducatif
 - Favoriser la cohérence éducative et renforcer la coopération éducative
 - Permettre l'implication des parents et renforcer leurs rôles éducatifs
- ⇒ Enrichir l'ouverture d'esprit par la pratique artistique et culturelle

- Favoriser l'offre culturelle et permettre l'expression artistique
- Favoriser la confiance et la valorisation des capacités et la créativité chez les enfants

⇒ Eduquer à la citoyenneté et à la solidarité

- Sensibiliser à l'environnement et aux gestes qui sauvent
- Donner sens au fonctionnement démocratique et faciliter la compréhension des institutions

Le temps des activités périscolaires a vocation à favoriser la coopération éducative des divers partenaires qui concourent à la réussite des enfants.

C'est également en ce sens que tous les partenaires ont vocation à participer à la gouvernance des propositions émises, notamment en termes de coéducation et dans la reconnaissance partagée des compétences et missions des partenaires.

Projet éducatif

Le projet éducatif est une obligation législative (L 227-4) et réglementaire (R 227-23 à 26) du Code de l'Action Sociale et des Familles. « *Le projet éducatif définit les objectifs de l'action éducative des personnes qui assurent la direction ou l'animation des accueils déclarés* » (CASF art R 227-24).

Il traduit les engagements de l'organisateur en matière de visée éducative. Il prend en compte dans l'organisation de la vie collective et lors de la pratique des diverses activités, et notamment des activités physiques et sportives, les besoins psychologiques et physiologiques des mineurs. Elaboré par l'organisateur (les élus et administrateurs de la structure) à partir d'un diagnostic partagé, le projet éducatif répond à des besoins repérés.

Le projet éducatif propose quatre intentions éducatives cohérentes avec les réalités du terrain et adaptées au public accueilli, déclinées en objectifs généraux. Ces derniers permettent aux différents accueils gérés par la SPL Enfance et Animation d'opérationnaliser les intentions éducatives.

⇒ Favoriser le développement et l'épanouissement de l'enfant

Pendant la période de l'enfance, se déroulent plusieurs étapes au cours desquelles l'enfant devient un adulte. Accompagner chaque enfant durant cette période d'évolution et de construction permet d'aider l'enfant à grandir, et d'assurer un développement dans les domaines physiques, physiologiques et socio-affectifs.

- Proposer, en toute sécurité, un mode de garde de qualité, un temps de détente et une coupure par rapport au temps scolaire
- Permettre à l'enfant de vivre un temps de loisirs, de vacances, de plaisir
- Permettre à l'enfant d'approfondir ses connaissances et de développer sa curiosité dans les domaines culturels, artistiques et sportifs
- Permettre à l'enfant de s'ouvrir aux cultures différentes
- Ouvrir l'enfant sur son environnement naturel et l'encourager à son respect

⇒ Développer l'autonomie et la responsabilisation

Développer son autonomie, c'est acquérir une indépendance future. Ainsi construire l'autonomie de l'enfant, c'est l'amener à se détacher progressivement de l'adulte ou de ses pairs pour réaliser seul le plus grand nombre d'actions.

- Favoriser le développement de l'autonomie de l'enfant dans le respect des besoins et des caractéristiques de chaque âge (capacité d'initiative, prise de responsabilité...)
- Permettre à l'enfant de développer son esprit critique, de faire des choix, de se dépasser
- Permettre à l'enfant d'être acteur de sa vie
- Favoriser la créativité de l'enfant

⇒ Assurer la coéducation

Même si les parents sont et restent les premiers éducateurs de l'enfant, son éducation est globale et permanente. Elle se réalise à travers chaque instant de sa vie autour de son environnement : famille, école et loisirs. Les structures de loisirs ne se substituent pas aux parents mais jouent un rôle complémentaire à la mission éducative des familles et de l'école.

- Favoriser les liens intergénérationnels

- Favoriser les rencontres avec des personnes extérieures : artistes, associations, personnes âgées, sportifs...
- Créer des liens avec les principaux acteurs entourant l'enfant

⇒ Consolider l'apprentissage de la vie en collectivité et la socialisation

Vivre en collectivité, c'est s'enrichir au contact des autres et de l'environnement. Le groupe (adultes et enfants) est source d'échanges, de partages mais aussi de conflits. Toutes ces relations permettent une ouverture sur la vie de groupe et les règles de fonctionnement qui la régissent.

- Favoriser la tolérance, l'expression de la solidarité et la reconnaissance de la diversité : respect des différences, du bien-être des autres, de l'autorité et des règles de vie
- Favoriser l'ouverture des activités en incitant la mixité filles-garçons et les passerelles entre tranches d'âge
- Favoriser les échanges et les expériences entre les enfants

II. Présentation du site

1. Historique

Le périscolaire de Niffer/Petit-Landau était la concrétisation d'un projet de la Communauté de Communes PORTE DE FRANCE RHIN SUD.

Il s'agissait d'un marché de prestation de services par lequel la Communauté des Communes souhaitait confier au prestataire retenu l'organisation et la gestion des activités périscolaires et de centres de loisirs destinées aux enfants de 3 à 11 ans scolarisés dans les écoles de Niffer et Petit-Landau.

Il a été géré de 2007 à fin 2013, par l'Association « l'île aux enfants » qui regroupait le multi-accueil ainsi que le Relais d'Assistante Maternelle d'Ottmarsheim.

L'accueil a débuté le 28 août 2007. A cette date, les locaux définitifs n'étant pas encore terminés, la commune de Niffer a gracieusement mis à notre disposition la MJC (pour

l'accueil du soir et des centres de loisirs) ainsi que la salle multi-activités (pour les repas). Nous avons pu investir les locaux définitifs au courant du mois de mars 2008. Les demandes de garde émanant des familles de Petit-Landau ont été plus importantes pour la rentrée 2012/13. Notre service ne pouvant accueillir plus d'enfants, la Communauté des Communes en accord avec le périscolaire de Hombourg a décidé de rattacher les enfants de Petit-Landau à leur service.

Notre service accueille dorénavant sur la période « périscolaire » uniquement les enfants scolarisés dans les écoles de Niffer. La capacité d'accueil est passée à 44 places pour cette nouvelle année scolaire.

A ce jour, nous constatons que toutes les demandes de places ont pu être satisfaites.

Depuis le 1^{er} janvier 2014, le périscolaire de Niffer est géré par la Société Publique Locale Enfance et Animation.

2. Diagnostic

Cette année, il y aura en tout 72 enfants scolarisés dans les écoles de Niffer, à savoir :

- 24 Maternels
- 48 Elémentaires

Il y aura 3 classes en tout :

- Petites + moyennes + grandes sections
- CP/CE1
- CE2/CM1/CM2

3. Contexte

Pour la rentrée 2018/19, le périscolaire est ouvert du lundi au vendredi :

- Pause méridienne : de 11h30 à 13h30
- Le soir : de 16h à 18h30

- Le mercredi :
 - Journée : de 7h à 18h30
 - matin + midi : de 7h à 13h30
 - après-midi : de 13h30 à 18h30
- APC : mardi soir de 16h à 17h

Fermeture : Notre service sera fermé durant chaque vacance scolaire

4. Principales missions

Notre mission principale est de proposer aux familles un mode de garde sécurisant et accueillant où la prise en charge de l'enfant est quotidiennement réfléchi afin de garantir aux familles un accueil de qualité.

L'enfant doit se sentir à l'aise et le parent rassuré de le savoir dans notre structure car n'oublions pas que dans confier, il y a confiance.

Les personnels formés, accompagnent les enfants au quotidien et s'assurent de toujours donner du sens à l'action menée.

Accueil des enfants sur les temps faisant suite à l'école (pause méridienne + soir). Nous ne proposons pas d'accueil le matin.

Cf. projet éducatif.

5. Publics accueillis

Pour l'année scolaire 2018/19, nous avons un agrément pour 44 enfants de 3 à 11 ans pour l'accueil sur le temps périscolaire.

Depuis la rentrée 2012, le service périscolaire est uniquement adressé aux enfants habitants dans la commune de Niffer, scolarisés dans les écoles maternelles et élémentaires.

Lors de l'ouverture du service, nous accueillions 35 enfants par jour. Suite à une forte demande des familles notamment pour les midis, une demande a été faite auprès de la Direction Départementale de la cohésion sociale et de la protection de la population du

Haut-Rhin pour augmenter notre accueil à 40 enfants puis à 45 en 2011, 47 en 2015 et 43 en 2016.

Il y a en effet de moins en moins d'enfants scolarisés dans les écoles de Niffer. Très peu de petites sections arrivent et plusieurs CM2 s'en vont au collège.

Pour cette nouvelle rentrée, nous restons relativement stables, les besoins de garde restent assez identiques à l'année passée.

Notre service sera désormais fermé durant les vacances scolaires. Toutefois, une structure sera toujours ouverte durant les vacances afin de répondre aux besoins de garde. Les centres de vacances et de loisirs sont adressés à tous les enfants de la M2A ainsi qu'aux extérieurs.

- Ouvertures des services durant les vacances :

- TOUSSAINT 2018 : Hombourg
- HIVER 2019 : Ottmarsheim
- PRINTEMPS 2019 : Hombourg
- JUILLET 2019 : Ottmarsheim
- AOUT 2019 : Hombourg

6. Locaux

Le périscolaire de Niffer se situe en plein cœur de Niffer. C'est une grande maison qui comprend :

➤ Au rez-de-chaussée :

un sas d'entrée

un hall (qui regroupe tous les casiers des enfants)

une salle de restauration/activités

une salle d'activité

une salle de sieste

un bureau

un local traiteur

un local poubelle

des sanitaires filles/garçons

➤ Au 1^{er} étage :

une salle de repas/activités équipée d'une terrasse
des sanitaires
une buanderie équipée d'une douche
des sanitaires personnels et handicapés
une salle de pause
une salle de rangement

Tout le mobilier est adapté aux différentes tranches d'âge des enfants.

Des toilettes, eux aussi adaptés aux différents âges sont présents aux deux étages. De même, chaque salle d'activités est équipée d'un point d'eau permettant de se laver les mains ou de nettoyer le matériel utilisé durant les activités.

➤ Extérieur :

Une petite cour

En accord avec l'école élémentaire de Niffer et la mairie, nous pouvons disposer de leur cour. Une convention est signée chaque début d'année entre les différentes parties.

Ce bâtiment est équipé d'un ascenseur qui permet l'accès aux personnes en situation de handicap.

III. Objectifs

FAVORISER LE DEVELOPPEMENT ET L'EPANOUISSEMENT DE L'ENFANT

<p>PROPOSER, EN TOUTE SECURITE, UN MODE DE GARDE DE QUALITE, UN TEMPS DE DETENTE ET UNE COUPURE PAR RAPPORT AU TEMPS SCOLAIRE</p>		
<u>Objectifs intermédiaires</u>	<u>Objectifs opérationnels</u>	<u>Critères d'évaluation</u>
<p>Garantir du personnel compétent, de qualité qui se forme régulièrement</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Se sentir en sécurité et en confiance auprès du personnel encadrant 	<ul style="list-style-type: none"> • Comportement des enfants (se confient-ils, se sentent-ils rassurés ? en confiance ?) • Résultats enquêtes • Humeur du jour
<p>Moyens :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Participation du personnel à diverses formations (sur l'enfant, sur la sécurité : PSC1, SST...) • Etre disponible et à l'écoute de l'enfant 		
<p>Permettre à l'enfant d'exprimer ses envies, ses besoins, tout en garantissant le libre choix</p> <p>Permettre à l'enfant de passer un moment agréable, de détente, rassurant en compagnie des animateurs dans l'attente de ses parents</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Pouvoir s'exprimer et choisir son activité/jeu • Se détendre, se reposer 	<ul style="list-style-type: none"> • Les enfants s'expriment-ils ? • Se sentent-ils libres d'accéder aux différents jeux/espaces de jeux ? • Sont-ils détendus ? La salle de repos est-elle investie ? • Qualité des retrouvailles avec le parent • Résultats enquête • Humeur du jour
<p>Moyens :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Aménagement de l'espace (coins de jeux, coins calme...) • Variété des jeux et lieux (symbolique, construction, lectures...) • Etre à son écoute • Boîte à suggestion 		

PERMETTRE A L'ENFANT DE VIVRE UN TEMPS DE LOISIRS, DE VACANCES, DE PLAISIR		
<u>Objectif intermédiaire</u>	<u>Objectifs opérationnels</u>	<u>Critères d'évaluation</u>
Accueillir les enfants dans un cadre agréable en leur permettant de participer à divers jeux/activités	<ul style="list-style-type: none"> • S'intéresser à divers jeux/activités • Prendre du plaisir et partager un temps de loisirs au sein de la collectivité 	<ul style="list-style-type: none"> • Les enfants trouvent-ils tous un jeu ? une occupation ? de l'amusement ? des rires ? • Y a-t-il des échanges entre eux ?
<u>Moyens :</u> <ul style="list-style-type: none"> • Aménagement des espaces de jeux (variété des espaces+jeux) • Varier temps d'activités dirigées/libres • Etre à l'écoute des enfants • Favoriser les relations entre les enfants 		

OUVRIR L'ENFANT SUR SON ENVIRONNEMENT NATUREL ET L'ENCOURAGER A SON RESPECT		
<u>Objectif intermédiaire</u>	<u>Objectifs opérationnels</u>	<u>Critères d'évaluation</u>
Sensibiliser les enfants à l'éco-citoyenneté	<ul style="list-style-type: none"> • Apprendre à éviter le gaspillage (garant des quantités servies dans son assiette, feuilles essuie-mains, dessins...) • Découvrir et prendre les réflexes quant aux notions de tri 	<ul style="list-style-type: none"> • Gaspillage : restes dans les assiettes, papiers essuie-mains ? • Implication et connaissance de ce qui va au compost ?

Moyens :

- Mise en place d'un compost
- Solliciter les familles pour la récupération de « brouillons » qui pourront être utilisés comme papiers dessins
- Mise en place de bacs à tri (papiers, plastiques...)

DEVELOPPER L'AUTONOMIE ET LA RESPONSABILISATION

FAVORISER LE DEVELOPPEMENT DE L'AUTONOMIE DE L'ENFANT DANS LE RESPECT DES BESOINS ET DES CARACTERISTIQUES DE CHAQUE AGE

<u>Objectifs intermédiaires</u>	<u>Objectifs opérationnels</u>	<u>Critères d'évaluation</u>
<p>Veiller au rythme et besoins en fonction des tranches d'âges</p> <p>Impliquer les enfants dans les tâches de la vie quotidienne</p> <p>Sensibiliser les enfants aux règles d'hygiène</p> <p>Encourager l'autonomie</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Pouvoir manger à son rythme • S'organiser au sein de la collectivité pour faciliter le service • Etre attentif à sa propre hygiène, avoir les bons réflexes • Etre acteur lors des tâches de la vie quotidienne • Etre autonome (habillage, rangement de ses affaires...) 	<ul style="list-style-type: none"> • Qualité et durée des temps de repas • S'impliquent-ils dans les tâches de la vie quotidienne ? • Sont-ils attentifs aux règles d'hygiène (réflexe de se laver les mains avant le repas, après les WC, après mouchage... ?) • Etat du couloir et des casiers ?

Moyens :

- Séparation des salles de repas (petits/grands)
- Mise en place d'une organisation et des outils ludiques pour les tâches de la vie quotidienne
- Autonomie à table (se servir seul...)
- Casier individuel + photo de l'enfant + chaussons + espace
- Mise en place d'affichages ludiques pour encourager aux règles d'hygiène

PERMETTRE A L'ENFANT D'ETRE ACTEUR DE SA VIE

<u>Objectifs intermédiaires</u>	<u>Objectif opérationnel</u>	<u>Critères d'évaluation</u>
<p>Encourager les enfants à faire leurs propres choix</p> <p>Laisser la place à la spontanéité</p> <p>Permettre aux enfants de s'exprimer et de se sentir reconnu, écouté au sein de la collectivité</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Pouvoir s'exprimer au sein de la collectivité, exprimer ses ressentis, besoins 	<ul style="list-style-type: none"> • Peuvent-ils tous s'exprimer ? • Humeur du jour : tous les enfants s'expriment-ils ? • Se sentent-ils écoutés ? • Résultats enquêtes • Boîtes à suggestions investie ?

Moyens :

- Sondage pour proposition d'activités pour les mercredis + ACM
- Humeur du jour (mini pyramide de Maslow)
- Disponibilité de l'animateur
- Mise en place d'une boîte à suggestions

FAVORISER LA CREATIVITE DE L'ENFANT

<u>Objectif intermédiaire</u>	<u>Objectif opérationnel</u>	<u>Critères d'évaluation</u>
<p>Mettre en place des lieux + outils favorisant la créativité de l'enfant</p> <p>Laisser la place à la spontanéité de l'enfant</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Imaginer, construire, créer, rêver, s'exprimer 	<ul style="list-style-type: none"> • Qualité et quantité des productions ? • Les enfants investissent les différents coins de jeux ? • Sont-ils dans le « faire semblant », jeux de rôles ?

Moyens :

- Variété des jeux/activités proposés
- Place aux jeux symboliques (dinettes, costumes, miroirs...)
- Valorisation des créations des enfants

ASSURER LA COEDUCATION

CREER DES LIENS AVEC LES PRINCIPAUX ACTEURS ENTOURANT L'ENFANT		
<u>Objectif intermédiaire</u>	<u>Objectifs opérationnels (pour l'équipe encadrante)</u>	<u>Critères d'évaluation</u>
Créer des liens avec le corps enseignant et les familles	<ul style="list-style-type: none"> • Tout mettre en œuvre pour favoriser la communication et établir de bonnes relations avec les familles • Transmettre les informations relatives à la journée de leur enfant • Favoriser les bonnes relations avec le corps enseignant afin de garantir le lien entre les familles et l'école • 	<ul style="list-style-type: none"> • Temps de communication avec les familles • Qualité et nombres d'échanges avec le corps enseignant + familles • Satisfaction des familles quant au bien être de leur enfant
<p><u>Moyens :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Liens et communication avec les familles (prendre le temps pour les échanges/transmissions) • Rencontre des familles lors de l'inscription • Mise à disposition des différents documents d'information (projets pédagogiques, éducatifs, site internet...) • Mise en place d'une boîte à suggestions • Transmissions avec les écoles • Participation aux conseils d'école • Participation à divers projets en lien avec l'école 		

CONSOLIDER L'APPRENTISSAGE DE LA VIE EN COLLECTIVITE ET LA SOCIALISATION

FAVORISER LA TOLERANCE, L'EXPRESSION DE LA SOLIDARITE ET LA RECONNAISSANCE DE LA DIVERSITE : RESPECT DES DIFFERENCES, DU BIEN ETRE DES AUTRES, DE L'AUTORITE ET DES REGLES DE VIE		
<u>Objectif intermédiaire</u>	<u>Objectifs opérationnels</u>	<u>Critères d'évaluation</u>
Favoriser l'esprit d'entraide ainsi que l'empathie	<ul style="list-style-type: none"> • Etre à l'écoute des autres, entraide 	<ul style="list-style-type: none"> • Ont-ils le réflexe d'aider un enfant en difficulté (habillage, service repas...) • Vont-ils aider les adultes (pousser le chariot, ...)
<u>Moyens :</u>		
<ul style="list-style-type: none"> • Discours et attitude de l'adulte • Outils de communication (humeur du jour, boîte à suggestions...) 		
FAVORISER LES ECHANGES ET LES EXPERIENCES ENTRE LES ENFANTS		
<u>Objectif intermédiaire</u>	<u>Objectifs opérationnels</u>	<u>Critères d'évaluation</u>
Créer un lieu d'échange et de communication	<ul style="list-style-type: none"> • Echanger, partager des avis, des conversations, des temps de jeux • Respecter la parole de chacun 	<ul style="list-style-type: none"> • S'écoutent-ils ? niveau sonore dans les différentes salles ? • Y a-t-ils de nombreux échanges ?
<u>Moyens :</u>		
<ul style="list-style-type: none"> • Discours et attitude de l'adulte • Aménagement de l'espace (disposition des tables + espaces de jeux) 		

IV. Encadrement

L'équipe permanente du périscolaire est composée de 8 personnes :

3 animateurs :

- EICHER Myriam (BAFA, PSC1)
- GROFF Florent (BAFA, SST)
- SIMARI Flavio (BAFA, niveau EJE, PSC1)

1 directrice adjointe :

- PAOLINI Sara (BPJEPS, SST, BS-BE manoeuvres électriques)

2 maîtresses de maison :

- MAURER Véronique (service du midi)
- MARTIN Annick (service du soir)

1 directrice :

- DRZYTEK Claire (DEEJE, BAFD, SST, BS-BE manoeuvres électriques)
assistante sanitaire

Missions des différents membres du personnel

-la directrice :

- **Mission 1**
 - Coordonner les actions menées par des professionnels et/ou de bénévoles travaillant dans plusieurs domaines ou plusieurs sites d'intervention
 - Exercer, par délégation du directeur général, la gestion administrative et financière, ainsi que la gestion des ressources humaines
 - Responsable d'une ou plusieurs équipes d'animation
 - Diriger l'accueil dans le cadre de la réglementation en vigueur
 - Assure le secrétariat, gestion administrative

- Assure certaines tâches de comptabilité, facturation et paiements
- **Mission 2**
 - Traduire en actions concrètes les objectifs du projet éducatif
 - Concevoir et développer les projets. Evaluer les actions
 - Participer au développement de partenariats extérieurs ainsi qu'à la recherche de financement
- **Mission 3**
 - Accueillir, en toute sécurité, les enfants dans le cadre des accueils de loisirs périscolaires et extrascolaires

-la directrice-adjointe :

- **Mission 1**
 - Diriger les accueils de loisirs durant les vacances scolaires et, en cas d'absence du directeur, l'accueil périscolaire dans le cadre de la réglementation en vigueur
 - Est responsable de la définition des moyens à mettre en œuvre, de l'organisation matérielle, de la gestion financière et de l'encadrement des activités dont il a la charge, est responsable des différents intervenants et/ou bénévoles ainsi que du suivi, de l'évaluation de son action et du respect du projet
 - Peut être responsable d'un secteur : jeunes, enfants...dont il coordonne les actions
 - Assure parfois alternativement un travail d'animation et de suivi individuel
- **Mission 2**
 - Participe à la conception et à la mise en œuvre du projet éducatif et/ou social et le développe
- **Mission 3**
 - Accueillir, en toute sécurité, les enfants dans le cadre des accueils de loisirs périscolaires et extrascolaires

- Intervient dans des domaines et pour des publics divers : activités de loisirs, accompagnement social de type insertion, santé, logement, animation de quartier, médiation...
- Travaille avec les partenaires concernés par son domaine d'intervention ou son projet

-les animateurs :

- **Mission 1**
 - Assurer la sécurité physique, morale et affective des enfants dans le cadre des accueils de loisirs périscolaires et extrascolaires
 - Encadrer les enfants sur les différents temps de la journée
- **Mission 2**
 - Participer à la mise en œuvre et au suivi des projets d'animation en cohérence avec le projet pédagogique et le projet éducatif de la société
 - Organise matériellement l'activité qu'il encadre, soit sous la responsabilité d'un professionnel confirmé, soit en rendant compte à son supérieur
 - Peut être amené, selon son expérience et sa qualification, à définir les moyens qu'il met en œuvre, à participer au montage des dossiers
- **Mission 3**
 - Participer à la vie de la structure

-les maîtresses de maison :

- **Mission 1**
 - Assurer l'entretien et le rangement des locaux par des opérations simples
 - Prévenir les anomalies courantes
 - Veille au respect des normes HACCP
 - Se charge de la réception des aliments, remise en température, mise en plat (tout en respectant les protocoles)

- **Mission 2**
 - Participer au respect des lieux

- **Mission 3**
 - Assurer un accompagnement éducatif

Depuis plusieurs années, nous accueillons divers stagiaires au sein de notre service :

- Stages de découverte collègue (3^{ème})
- Stage de découverte (Maison Familiale et Rurale d'Education et d'Orientation)
- Stage pratique BAFA
- Stage proposé par le Pôle emploi dans le cadre d'une reconversion
- Bac Pro Accompagnement soins et services à la personne
- DUT Carrières Sociales

Afin d'accueillir au mieux ces stagiaires, un travail sur le rôle de formateur a été nécessaire au sein de notre équipe. En effet, même dans le cadre d'un simple stage de découverte, il est important de pouvoir mettre en œuvre des outils et attitudes appropriés afin de garantir le meilleur accompagnement possible. Cela demande du temps et de l'énergie pour les deux parties (stagiaires+formateur). Le formateur va être amené à analyser sa pratique voire à la questionner. Dans le cadre de la démarche qualité, nous devons suivre un protocole d'accueil et de suivi des stagiaires.

● Rôle du formateur :

- Accueillir le stagiaire et lui donner les moyens de réussir ses missions
- Suivre les projets de stage et actions éducatives
- Evaluer le stagiaire, ses compétences et acquis
- Rencontrer le formateur école
- Favoriser son intégration au sein de l'équipe ainsi qu'auprès des enfants

- Assurer un suivi régulier, évaluer la qualité du travail effectué
- Mettre en confiance le stagiaire par son écoute et sa disponibilité
- S'autoriser à sortir de la routine, à bousculer les temps d'accueil
- Rassurer et encourager le stagiaire sur ses capacités
- Conseiller le stagiaire sur son projet professionnel

V. Fonctionnement / déroulement de l'accueil

1. Place de l'enfant

L'enfant est au cœur du sujet. Pour chaque temps d'accueil, la place de l'enfant est réfléchi régulièrement avec l'ensemble de l'équipe du périscolaire.

L'enfant est pris en compte dans sa globalité. Pour chaque nouvel accueil, nous prenons systématiquement le temps de rencontrer l'enfant et sa famille afin de se renseigner sur ses besoins, ses habitudes de vie mais aussi pour installer un climat de confiance et de dialogue avec la famille et l'enfant.

Le périscolaire est un lieu de vie, de relations, d'apprentissages qui passent principalement par la notion de jeu. Nous sommes garant de son bien-être, de sa sécurité physique, morale et affective. Nous veillons à respecter leur rythme tout en étant à l'écoute des besoins et envies de chacun.

Nous veillons à son intégration sociale (éducation par la citoyenneté) : le savoir vivre ensemble tout en favorisant la connaissance des autres et le respect des différences.

L'enfant pourra s'alimenter sainement, se détendre, se reposer, créer, jouer, se dépenser...

Plusieurs espaces de vie sont mis à sa disposition. Ces espaces sont réfléchis afin de favoriser la découverte par le jeu (jeu symbolique, créativité, spontanéité...)

2. Accueil des enfants en situation de handicap

« L'accès aux services ouverts à l'ensemble de la population est un droit fondamental pour les personnes en situation de handicap... Ainsi l'accès des enfants en situation de handicap aux structures collectives d'accueil ou de loisirs, est un droit fondamental, affirmé par l'ensemble des textes en vigueur. Ce droit se base sur :

- La Convention sur les Droits des Personnes Handicapées, adoptée par l'Organisation des Nations Unies, le 13 décembre 2006
- La Convention Internationale des Droits de l'enfant, adopté par l'ONU le 20 novembre 1989
- la loi 75-534 du 30 juin 1975 d'orientation en faveur des personnes handicapées, la notion d'intégration sociale était déjà mentionnée.
- la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées

Le principe d'accessibilité à l'ensemble des lieux d'accueil collectifs, sans discrimination d'aucune sorte, quel que soit la nature du handicap et des difficultés qui en découlent, ne se présente pas comme une « option facultative » ou le fruit d'une volonté individuelle, mais bien comme un droit fondamental et une obligation nationale.

... sans caractère contraignant :

Cependant, aucun texte n'impose ce principe comme une obligation d'accueil aux organismes gestionnaires.

Cette absence de caractère contraignant vient du fait que mettre en place ces mêmes services est facultatif pour les collectivités locales (contrairement à l'obligation scolaire). Si elles peuvent s'en donner la compétence, les communes et communautés de communes organisatrices de structures d'accueil de la petite enfance ou d'accueils périscolaire ou extrascolaire ne sont, en aucun cas, tenues à une obligation de résultat en la matière. »

Cf. site « enfant-different.org »

Dans le cadre de nos accueils périscolaires et extrascolaires, nous pouvons accueillir des enfants en situation de handicap.

Plusieurs membres de l'équipe éducative du périscolaire de Niffer ont été formés afin de répondre au mieux aux spécificités et besoins dans le cadre de ces accueils.

De plus, un partenariat avec l'Association « Enfance Plurielle 68 » (=centre de ressources pour l'inclusion des enfants en situation de handicap dans les établissements et lieux d'accueil collectif de droit commun, voir plaquette) a été mis en place.

Lorsque nous accueillons des enfants porteurs de handicap ou maladie chronique, une personne de l'équipe éducative est nommée comme référente et se charge du lien entre les différents partenaires (familles, corps médical...). Un PAI (Projet d'accompagnement individualisé) peut être mis en place entre les différents acteurs afin de réfléchir au mieux à un accueil sécurisant et bienveillant.

3. Relation avec les familles

Objectif :

- tout mettre en œuvre pour favoriser la communication et établir de bonnes relations avec les parents
- ↪ rencontre des familles lors de l'inscription
- ↪ disponibilité de toute l'équipe
- ↪ animateur référent par école
 - s'assurer que les parents sont informés
- ↪ mise à disposition du projet pédagogique et éducatif
- ↪ lecture et signature du règlement intérieur
- ↪ diffusion des plannings d'activités
- ↪ affichage régulier de panneaux photos (vie collective, activités, sorties...)
- ↪ veiller à une attitude bienveillante, tenue et vocabulaire corrects
- ↪ mise en place d'une boîte à suggestions

4. Santé / hygiène

Assistant sanitaire : DRZYSTEK Claire

Lorsqu'un enfant se blesse sans trop de gravité, des soins lui sont immédiatement prodigués. Lors de l'absence de l'assistant sanitaire, chaque membre de l'équipe (étant formé au S.S.T ou sensibiliser aux 1ers secours) sont en capacité d'administrer les premiers soins.

Aucun soin n'est administré sans avoir au préalable consulté le récapitulatif des fiches sanitaires (classeur bleu). De plus, à chaque fois qu'un enfant est soigné, la personne responsable reporte ces informations dans le cahier d'infirmerie.

Plusieurs trousse de premiers secours sont systématiquement emmenées lors d'une sortie ainsi que le classeur des fiches sanitaires.

Les trousse mobiles ainsi que l'armoire à pharmacie sont constituées conformément aux listes établies par Jeunesse et Sport et vérifiées tous les mois.

Pour les plaies graves, l'équipe sera en capacité de prodigués les premiers gestes suite aux consignes données par le SAMU après les avoir contacté.

5. Activités

L'observation est l'outil essentiel à la mise en place d'une activité et/ou un temps d'accueil. C'est en observant les enfants dans leurs jeux, leurs comportements, leurs relations, leurs acquisitions que nous pourrons décrypter les besoins exprimés par ceux-ci. Lorsque ces besoins sont évalués, nous pouvons ensuite réfléchir aux objectifs à mettre en place lors des différents accueils.

Durant les temps d'accueil dit « périscolaire », nous proposons principalement des temps de jeux libres (après le repas/goûter). Des activités plus dirigées sont proposées en lien avec les souhaits et envies des enfants. Régulièrement, après le repas, nous prenons le temps avec les enfants afin de recueillir les souhaits d'activités (que nous pouvons ensuite proposer selon le type d'activité et le temps de celle-ci sur l'accueil du soir et/ou lors des mercredis / centres de loisirs).

Le jeu a un rôle structurant dans le développement de l'enfant. Il se construit et développe ses acquisitions sociales notamment par le biais du jeu symbolique. Dès tout petit, le bébé imite les gestes de ses parents. Au fur et à mesure, lorsqu'il grandit, le jeu va prendre une forme symbolique (=faire semblant). Cela va lui permettre de rejouer des scènes de son vécu, de son quotidien (il aura alors l'impression de pouvoir « contrôler » les situations rejouées et d'y donner la suite, ou fin qu'il souhaite y mettre = sensation de pouvoir, maîtrise progressive de la frustration)

Les jeux sont des médiateurs essentiels à la construction d'une vie autonome, affective, intellectuelle et culturelle.

Plus les objets sont réalistes, plus l'enfant va investir les coins de jeux d'imitation (exemple de la dinette agrémentée par nos objets du quotidien + déguisements + miroirs). L'aménagement de l'espace prend donc toute son importance. Nous veillons à proposer différents coins de jeux tout en étant attentifs à leur disposition, espace. Plus l'enfant grandit, plus il aura besoin d'espaces clos, « cachés » de l'adulte, pour lui permettre de réaliser ces jeux symboliques.

✓ Jeu libre

Quand les adultes planifient à l'excès le temps des enfants, ceux-ci n'ont plus la possibilité de l'organiser ni de le gérer eux-mêmes pour faire les activités qu'ils souhaitent et dont ils ont naturellement besoin. Il faut redonner du temps aux enfants, afin de leur offrir des espaces où ils puissent assimiler les connaissances, vivre, connaître, apprendre et construire leurs propres apprentissages.

Les activités sportives, créatives, musicales ou d'autres activités structurées sont bénéfiques au développement physique, cognitif et social des enfants. Pour autant, ils ont aussi besoin de temps non structurés : pour rêvasser, pour organiser leur temps comme ils le souhaitent, pour découvrir par eux-mêmes, pour observer, pour consolider de manière inconsciente des apprentissages, pour créer... Juste laisser l'esprit divaguer de temps en temps est bon pour la santé mentale. L'ennui peut avoir un impact positif sur la créativité (exemple enfant à la ferme péda). Les enfants n'ont pas besoin d'être constamment stimulés ni divertis.

Le temps libre a donc d'immenses bénéfices :

- L'accès à l'autonomie
- Le plaisir de vivre
- La connaissance de soi et des autres à travers le jeu
- Le développement de la créativité
- L'acquisition et la consolidation de certains apprentissages fondamentaux
- L'espace pour discerner et considérer les problèmes ou situations rencontrées

6. Transport

La SPL Enfance et Animation possède 6 minibus. Ces véhicules nous permettront de nous déplacer dans le cadre de diverses sorties (principalement utilisés dans le cadre des mercredis loisirs).

7. Vie quotidienne

- **Accueil durant la pause méridienne**

- **objectifs intermédiaires et opérationnels**

- faire du repas un lieu d'échange et de communication, un moment agréable, convivial et détendu, un lieu d'apprentissage et de découverte
 - échanger, partager des avis avec les personnes présentes à sa table
 - être capable de respecter la parole de chacun en s'écoutant les uns les autres et en étant vigilant au niveau sonore dans la salle de repas
 - s'organiser au sein de la collectivité pour faciliter le service
 - participer lors des animations proposées par les animateurs

- sensibiliser les enfants aux besoins d'hygiène (désinfections des mains avant le repas, après mouchage, en sortant des WC...)
 - être attentif à sa propre hygiène, avoir les bons réflexes
- favoriser l'autonomie de l'enfant en le laissant se servir seul
 - être garant des quantités servies
 - se servir proprement
 - veiller aux autres et à ce que chacun puisse se servir
- favoriser les liens entre petits/grands ainsi que l'entraide
 - échanger avec les enfants de toutes tranches d'âge
 - aider, accompagner les plus petits
- responsabiliser l'enfant dans les tâches de la vie collective (débarrassage et nettoyage des tables)
 - être acteur lors des tâches de la vie quotidienne
- éveiller les enfants au goût en les encourageant à goûter un peu de tout (ex : un petit pois...) sans le forcer
 - goûter un peu de tout
- veiller à l'alimentation de chaque enfant
- veiller à l'équilibre alimentaire
- favoriser l'autonomie
 - (pour les plus petits) s'habiller et se déshabiller seul
 - (pour les plus petits) aller aux WC seul
 - ranger ses affaires à son casier
- proposer un temps de loisirs et de détente afin de lui permettre une coupure avec le rythme scolaire de la journée
 - participer tranquillement à divers jeux (après le repas)
 - pouvoir se poser, se reposer si le besoin se fait ressentir (prendre un livre...)
- (pour les maternels) proposer des temps de chants qui favoriseront les temps de transition
 - Passer un moment convivial et ludique autour du chant (déshabillage, passage à table...)
- (pour les élémentaires) proposer des temps de jeux collectifs dans la cour qui favoriseront le temps de transition après la sortie de l'école

- Passer un moment agréable, ludique et convivial en participant à divers jeux collectifs (respect des règles du jeu, favorise l'entraide, la coopération...)
- responsabiliser d'avantage les CM2
 - pouvoir participer d'avantage aux tâches de la vie quotidienne (accompagnement des plus petits, aide aux maîtresses de maison, « aide animateur »...)
- rendre l'enfant acteur, l'encourager à s'exprimer sur sa vie au périscolaire, l'encourager à la proposition d'activités
 - pouvoir s'exprimer et donner son avis sur sa vie au sein de la collectivité
 - faire des propositions d'activités pour les mercredis

A 11h, tous les membres de l'équipe éducative sont présents dans la structure. Ils se chargent d'installer les photos et les chaussons dans les casiers pour les enfants présents ce jour. Ils s'informent aussi via le classeur de présence et les feuilles de présence « école » des absents ou nouveaux inscrits du jour.

Le couvert est mis par la maîtresse de maison présente dans les locaux dès 10h. Les repas sont assurés en liaison froide par le traiteur « API ». La maîtresse de maison est chargée de la remise en température des aliments, de la mise en plat ainsi que du service.

Tous les professionnels se rendent ensuite à pieds dans les écoles maternelle et élémentaire de Niffer. Afin de garantir une meilleure sécurité sur le trajet, ceux-ci se munissent d'un gilet à bandes réfléchissantes pour être plus visibles par les automobilistes.

Nombre d'animateurs périscolaire (norme D.D.C.S.P.P.) :

- 1 adulte pour 10 mineurs de moins de 6 ans
- 1 adulte pour 14 mineurs de 6 ans et plus

Sur les trajets, les animateurs sont très vigilants de la sécurité de chaque enfant. En cas de sous-effectif, la maîtresse de maison ou le secrétaire peuvent être amenés à accompagner lors des trajets.

Vu le nombre de maternels cette année, les animateurs partiront avant les grands pour le périscolaire afin de permettre aux plus petits de pouvoir accéder plus facilement à leur autonomie sans être bousculés.

Afin de proposer un climat convivial et agréable 2 salles de restauration sont mises en place :

- 1 salle au rez-de-chaussée où mangent les maternels : SALLE KOUKI
 - 6 grands pourront manger (mardi + jeudi) dans la salle des maternels, favorise l'autonomie (sont seuls à une table + peuvent être aussi au contact des plus petits) le choix se fera sur la base du volontariat.
- 1 salle à l'étage où mangent les élémentaires : SALLE RESTAURANT

Cette répartition nous permet de proposer un climat plus calme pour les maternels afin de respecter leur rythme.

Les adultes mangent en même temps que les enfants.

Accueil des maternels :

Les enfants se rendent à leur casier respectif (photos/chaussons), un outil pédagogique est affiché afin d'accompagner les enfants dans leur autonomie lors de l'habillage/déshabillage et que chacun veille à bien ranger sa veste, chaussures...à son casier afin d'éviter d'encombrer le couloir, puis passage aux WC + installation dans la salle de repas.

Dans la salle KOUKI :

- Temps de chants ou histoire (selon l'humeur et besoins des enfants)
- Tous les maternels se réunissent sur 3 tables accompagnés par 2 animateurs
- Lecture du menu (par 1 des élémentaires présents dans la salle)

- Désignation des différents rôles lors du repas (sur la base du volontariat)
- A la fin du repas, si le temps est mauvais, ils resteront dans cette salle pour jouer.
- 2 animateurs se chargent de cette salle, au courant de l'année

Charte du chef de table Petits

Quelles sont mes missions ? :



KOUKI CUISTOT, je peux :

- ☞ Aller chercher et remplir la cruche pendant le repas
- ☞ Chercher les plats de l'entrée + le dessert
- ☞ Déposer le plat à mon voisin de table qui pourra se servir et le donner à son tour à son voisin et ainsi de suite



KOUKI PAIN, je peux :

- ☞ Chercher le pain



KOUKI WASH

- ☞ Récupérer l'assiette à déchets sur la table de service lorsque tous les enfants de ma table ont terminé
- ☞ Déposer les assiettes sales empilées ainsi que les couverts sur la petite table
- ☞ Prendre la lingette jaune dans le seau pour nettoyer ma table.

Accueil des élémentaires :

Dès leur sortie de classe, les enfants inscrits au périscolaire viennent saluer les animateurs et de ce fait, annoncer leur présence.

Ils peuvent ensuite profiter d'un temps de jeux libres dans la cour de l'école, ce qui leur permet de se défouler après le temps scolaire.

Après le temps de jeux, nous proposons à 6 grands de manger dans la salle des maternels : favorise l'autonomie (sont seuls à une table + peuvent être aussi au contact des plus petits) le choix se fera sur la base du volontariat.

Dès leur arrivée dans la structure, passage aux WC+installation dans la salle de repas.

Dans la salle RESTAURANT :

- 5 tables de grands
- Tirage au sort pour les missions liées au repas
- Lecture du menu
- 2 animateurs mangent avec eux
- A la fin du repas, si le temps est mauvais, ils iront dans la seconde salle de jeux

ORGANISATION DU REPAS grands péri

Suite à nos observations, les plus grands devenaient de moins en moins « volontaires » pour les tâches de la vie quotidienne. Nous avons donc souhaité modifier ce fonctionnement en y apportant une touche de ludique et de hasard.

Sur chaque table, sont entreposés de petits sacs dans lesquels se trouvent différents « jetons » :

Toque :

Chef de table, tu pourras récupérer les plats de l'entrée + paniers à pain + fromage + dessert

Cruche :

Tu pourras aller remplir la cruche dès que nécessaire

Assiettes :

Tu seras chargé de débarrasser les assiettes de ta table en fin de repas

Eponge :

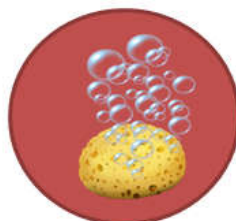
Tu pourras nettoyer ta table à la fin du repas

Menu :

Tu pourras venir lire le menu devant les autres

« bon appétit » :

Pas de tâches particulières



Les enfants se servent seuls et sont garants des quantités qu'ils mettent dans leur assiette. Une fois tous les enfants servis, les animateurs récupèrent les plats qu'ils disposeront sur la table de service.

Une ou deux fois par mois, l'équipe d'animation organise un repas « animé » préparé en réunion. Ce repas permet de changer la routine et favorise la détente et l'amusement.

Après le repas, les enfants disposeront d'un temps libre, où ils pourront soit évoluer librement dans les différents pôles de jeux ou aller dans la cour de l'école élémentaire de Niffer.

Chaque jour, un animateur est responsable de la liste de présence qu'il établit avant le passage à table. Il transmet ensuite à chacun de ses collègues le nombre d'enfants présents dans la structure. La liste est obligatoirement emmenée lors de la sortie dans la cour de l'école ainsi qu'une trousse de secours (+ventoline ou tout autre traitement nécessaire à la sécurité de certains enfants : insuline...).

Les animateurs se positionnent dans différents endroits de la cour pour permettre une meilleure vigilance.

Chaque mois, nous prendrons le temps à la fin d'un repas pour demander aux enfants leurs souhaits d'activités pour les mercredis après-midi et centres de loisirs à venir.

Un recueil quotidien des humeurs est mis en place dans les 2 salles de restauration (voir projet sur les émotions). Les enfants pourront aller librement exprimer leur humeur/émotion grâce à ce support. Un animateur veillera à reporter quotidiennement ces informations dans un document afin de pouvoir revenir dessus en équipe lors des réunions hebdomadaires.

- Critères d'évaluation

- Climat du repas : ambiance détendue ? Pas trop sonore ?
 - Les enfants communiquent-ils entre eux ? S'écoutent-ils ?
 - Prennent-ils des initiatives pour s'organiser au sein de la collectivité ?
Pour faciliter la vie en collectivité ?

- Sont-ils volontaires pour les tâches de la vie quotidienne ?
- Sont-ils attentifs les uns aux autres ?
- Y a-t-il de l'entraide ?
- Hygiène :
 - Sont-ils attentifs à leur propre hygiène, est-ce un automatisme ?
 - Sont-ils attentifs à la propreté des lieux après utilisation ?
- Autonomie :
 - Se servent-ils seuls ? ont-ils recours à l'adulte ?
 - Y a-t-il des restes dans les assiettes ?
 - Font-ils l'effort de goûter un peu de tout ? reconnaissent-ils l'importance d'une bonne alimentation ?
 - Etat des casiers ? les affaires sont-elles rangées à chaque casier ? sont-ils attentifs à leurs affaires et à celles des autres ?
 - Les plus petits sont-ils capables de s'habiller et se déshabiller seuls ?
- Vie quotidienne/collective :
 - Ambiance générale ? ont-ils accès aux jeux ? sont-ils demandeurs ?
 - Qualité du temps de jeux collectifs pour les plus grands
 - Le temps de chant est-il ludique et nécessaire ?
 - Le recueil quotidien est-il utilisé tous les jours ? (chat-va ?)
 - Déroulement des repas animés ?

- **Accueil durant le soir**

- **objectifs intermédiaires / opérationnels**

- accueillir les enfants dans un cadre agréable en leur permettant de participer à différentes activités tout en respectant les règles de la vie collective
 - s'intéresser à diverses activités / jeux
- proposer aux enfants un goûter équilibré et varié
- respecter son droit de ne rien faire
 - exprimer ses souhaits / besoins
- proposer un espace temps pour les devoirs en accord avec les familles

- en fonction de ses envies, besoins, faire ses devoirs
- faire le lien entre l'école et les familles (transmissions...)
- accompagner les retrouvailles avec le parent
- permettre aux enfants de passer un moment agréable, de détente, rassurant en compagnie des animateurs durant l'attente de ses parents
 - partager un temps de jeu avec d'autres enfants / adultes
- permettre aux enfants de participer et de diriger des activités
 - (pour les plus grands) établir un planning d'activités pour les soirs et proposer des activités dirigées aux autres enfants

- déroulement

A 15h30, les animateurs veillent à préparer un goûter varié et équilibré.

La liste des goûter pour la semaine sera affichée dans le sas à côté du menu.

Ils recherchent ensuite les enfants dans les écoles de Niffer. Le goûter peut être proposé sous forme de self-service ou servi à table. Chaque jour Annick, maîtresse de maison, est responsable du service « goûter ».

- Temps du goûter peut être problématique car il prend du temps. La bonne question à se poser est quels sont les objectifs à atteindre lors du goûter ? c'est plus un « petit coup de pouce alimentaire » qui doit permettre de tenir jusqu'au repas du soir. Du coup, ce temps peut être réduit. Certaines structures proposent le goûter sous forme de self (= goûters disposés sur les tables,

Suite à nos observations de l'année passée, nous avons décidé de changer la formule du goûter proposée aux enfants. En effet, le goûter n'est pas un repas, c'est plutôt un petit « coup de pouce » qui doit permettre de tenir jusqu'au repas du soir. Du coup, ce temps peut être réduit et proposer sur un temps plus court. Il sera donc proposé sous forme de self-service, certains goûters se trouveront déjà sur les tables et d'autres

seront à récupérer au chariot. Les enfants arrivent dans la salle en autonomie, s'installent, prennent le goûter à leur rythme, et au fur et à mesure, dès qu'ils ont fini, peuvent débarrasser et rejoindre la ou les salles d'activités où les attendent les animateurs). Temps du goûter = 1/4 d'heure.

A la fin du goûter, les enfants ont le choix :

- salle KOUKI
- SALA'MECHE
- coin calme dans la salle de sieste (tour à livres, canapés, couvertures...)
- pour ceux qui le souhaitent et en accord avec les familles, un espace pour les devoirs peut être mis en place
- jeux dans la cour extérieur du périscolaire (en fonction du temps)

Cet accueil n'est pas une étude scolaire, les animateurs ne sont pas formés pour suivre les enfants dans leur travail, ceci restant exclusivement le rôle des parents et des enseignants. Toutefois, en raison des horaires tardifs des parents, ils auront la possibilité de réaliser leurs devoirs dans une salle au calme en présence d'un animateur et ce jusqu'à 17h30. Les enfants gèrent eux même leur travail, les animateurs étant là uniquement pour expliquer un énoncé incompris ou faire réciter une leçon. Ils ne sont en aucun cas responsables d'un travail incomplet ou non fait. Notre équipe propose cet espace mais n'oblige en aucun cas l'enfant à faire ses devoirs.

Durant les temps de jeux, l'animateur sera disponible pour l'enfant, mais ne sera pas intrusif. Si les enfants s'occupent entre eux, celui-ci profitera de ce temps pour les observer dans leurs jeux, leurs acquisitions, leur développement, leurs interactions sociales... (informations retransmises durant les réunions).

Selon la demande des enfants, l'animateur pourra proposer un temps d'activité dirigé (jeux de société, bricolage, jeux extérieurs...)

Vers 18h, tous se regroupent dans la SALA'MECHE, afin d'encourager le retour au calme avant l'arrivée des derniers parents. Les animateurs veilleront à proposer des jeux plus calmes.

A leur arrivée, les parents sont accueillis par un membre de l'équipe qui transmet les informations quant à la journée de leur enfant. Il veillera à ce que l'enfant retrouve son parent dans les meilleures conditions possibles.

(transmissions école → périscolaire)

Chaque « référent école » fera passer les informations sur les enfants à ses collègues afin de garantir la transmission aux familles.

L'animateur responsable de la liste de présence veille à noter les heures de départ des enfants tout en faisant signer les parents.

Chaque mois, nous prendrons le temps à la fin d'un goûter pour demander aux enfants leurs souhaits d'activités pour les mercredis après-midi et centres de loisirs à venir.

Tout au long de l'année, une boîte à suggestion est mise en place dans le couloir afin que chaque enfant puisse s'exprimer, donner son avis sur sa vie au périscolaire.

- Critères d'évaluation

- Ambiance dans les différentes salles de jeux ? pendant le goûter ?
- Les enfants sont-ils détendus ?
- Participent-ils à des temps de jeux ? sont-ils autonomes dans leurs jeux ?
- Les devoirs peuvent-ils être réalisés dans le calme ?
- Comportement des enfants durant l'attente de leurs parents ?
- Sollicitent-ils l'adulte ?

Mesures éco-responsables :

Nous souhaitons sensibiliser les enfants à la notion de tri (activités ludiques, mise en place d'un compost...).

Au sein de notre service, nous sensibilisons les enfants à la notion de tri : boîte pour les cartons, papiers, plastique... Un compost est mis en place. Les enfants deviendront totalement acteurs de la notion de tri en veillant à ce que l'on peut mettre dans le compost est quel est son utilité.

Nous encourageons l'enfant à la notion de gaspillage :

- vers la fin du repas, ne pas aller remplir entièrement la cruche d'eau, voir si une autre table en possède une encore pleine

- veiller à limiter l'utilisation de papier essuie-mains (via des affichages ludiques)
- solliciter les familles pour la récupération de papier « brouillon » qui pourra être utilisé comme papier dessin
- ne pas se servir de trop à table
- mise en place de poubelles avec couvercles de différentes couleurs (papier essuie-mains, mouchoirs...)

8. Rythme de la journée (temps d'accueil)

JOUNEE TYPE	
-------------	--

10h	arrivée de la maîtresse de maison dans les locaux : préparation des repas / mise en plat + mise de la table
11h	arrivée de l'équipe éducative
11h20	départ de l'équipe éducative pour les écoles élémentaire + maternelle
11h45	arrivée des maternels dans les locaux, déshabillage + passage aux WC + temps de chant + passage à table
11h50	après un temps de jeux libres dans la cour, arrivée des élémentaires dans les locaux, déshabillage + passage aux WC + passage à table
12h50	fin du repas, jeux libres (soit dans les salles, soit dans la cour élémentaire, soit à la place de jeux)
13h30	retour de l'équipe éducative / départ
15h30	retour de l'équipe éducative dans le bâtiment, préparation du goûter,
15h50	départ de l'équipe éducative pour les écoles élémentaire + maternelle
16h15	arrivée commune dans le bâtiment, passage aux WC + goûter commun dans la salle RESTAURANT
16h45	fin du goûter, jeux libres
17h30	tous les enfants se retrouvent dans une salle en jeux libres
18h30	fermeture du service. L'animateur de fermeture préparera les casiers pour le lendemain

VI Relation avec les partenaires

Travail en partenariat avec les différentes institutions :

- Les financeurs (M2A, la C.A.F.)
- Le ministère de tutelle
- Les communes du secteur
- Les écoles

Nous travaillons aussi en collaboration régulière avec :

- Le RAM (participation aux activités ATOLL)
- L'AJT (Animation Jeunesse Territoriale), les périscolaires de la SPL (activités communes, réunions de secteur...), les périscolaires des 3 Frontières (Rosenau, Saint-Louis, Village-Neuf, Huningue...)
- EHPAD « Les Collines » à Riedisheim (rencontres régulières tout au long de l'année)
- La brigade verte
- APPUI
- Enfance Plurielle
- La Petite Camargue
- Le Secours Populaire
- Animation 68

Lors de la réunion d'équipe hebdomadaire, nous veillons à détailler la notion de communication et les relations en direction :

des enseignants

objectif :

- favoriser les bonnes relations afin de permettre le lien entre l'école et le périscolaire auprès des familles
- ↻ mise en place de réunions en début et fin d'année scolaire
 - ↻ transmissions quotidiennes sur la journée des enfants
 - ↻ remise des plannings hebdomadaires des enfants inscrits
 - ↻ participation aux conseils d'école
 - ↻ veiller à une attitude bienveillante, tenue et vocabulaire corrects

↪ échanges divers sur les projets de l'école : participation à la fête de l'école, continuité dans les projets mis en place (en 2016 : construction commune d'une fresque...)

VII Modalités d'évaluation

Différentes réunions ponctuent l'année au périscolaire :

- Réunion de l'équipe éducative tous les mardis matin (préparation des plannings, discussions, évaluation, remise en question...)

Un échange permanent au sein de l'équipe d'animation permet également de repérer et résoudre directement les difficultés rencontrées.

- Réunions trimestrielles avec l'ensemble du personnel (fonctionnement, organisation, évaluation...)
- Réunion pôle JAP
- Retour sur la pratique avec une professionnelle de APPUI
- Réunion avec les services enfance des 3 frontières

Toutes ces rencontres nous permettent de réfléchir ensemble à l'action menée, au service, aux valeurs, aux difficultés rencontrées ; ce qui nous permet d'être constamment dans une démarche de réflexion et d'évaluation afin de proposer aux familles un accueil de qualité.

ANNEXES